

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/186/2007 – ÉFAI

29 novembre 2007

Action complémentaire sur l'AU 225/07 (AMR 51/137/2007 du 30 août 2007) et sa mise à jour (AMR 51/149/2007 du 28 septembre 2007) – Peine de mort / Préoccupations d'ordre juridique

ÉTATS-UNIS (Alabama) Thomas Douglas Arthur (h), Blanc, 65 ans

Les autorités de l'État de l'Alabama ont fixé une nouvelle date, le 6 décembre, pour l'exécution de Thomas Arthur. Elles requièrent son exécution en dépit du moratoire sur les exécutions que les États-unis semblent appliquer en attendant que la Cour suprême fédérale statue sur la question de la constitutionnalité des injections létales. L'État de l'Alabama n'a en outre pas fait droit à la requête formulée par Thomas Arthur, en vue d'obtenir que des tests d'ADN soient réalisés sur divers éléments de preuve liés au crime pour lequel il a été condamné.

Thomas Arthur a été condamné à mort pour le meurtre de Troy Wicker, tué en 1982. Judy Wicker, l'épouse de la victime, a également été condamnée, pour cet homicide, à une peine de réclusion à perpétuité. Elle a bénéficié d'une libération conditionnelle après avoir témoigné au troisième procès de Thomas Arthur, en 1991.

Au cours de son propre procès, Judy Wicker avait déclaré sous serment que Thomas Arthur n'était pas impliqué dans le meurtre et que son mari avait été tué par un inconnu qui l'avait aussi violée, comme elle l'avait indiqué à la police. Lors du troisième procès de Thomas Arthur, en 1991, elle a déclaré à la barre des témoins que Teresa Rowland, le petit ami de cette dernière, Theron McKinney, et elle-même avaient parlé de tuer Troy Wicker début 1981. Toujours d'après son témoignage, elle savait que le meurtre aurait lieu le 1^{er} février 1982, elle était allée chez elle avec Thomas Arthur, et avait convenu de déclarer à la police que son mari avait été assassiné par un cambrioleur afro-américain. Judy Wicker a affirmé avoir perçu 90 000 dollars de son assurance, payé 10 000 dollars à Thomas Arthur et 6 000 à Teresa Rowland, et donné une voiture et des bijoux à Theron McKinney pour l'avoir aidé dans le meurtre. Teresa Rowland et Theron McKinney n'ont manifestement jamais fait l'objet d'investigations au regard de leur rôle présumé dans le crime. Ni elle ni lui n'ont été poursuivis.

Thomas Arthur continue de clamer son innocence. Aucun élément matériel ne permet d'établir un lien entre lui et l'homicide. Les cheveux et les empreintes digitales retrouvés sur le lieu du crime ne correspondent pas, après analyse, à ceux de Thomas Arthur. Il a été condamné sur la base de preuves indirectes contestées et du témoignage de Judy Wicker, qui s'est rendue coupable de parjure soit lors de son procès, soit lors de celui de Thomas Arthur.

Lors de la procédure d'appel, en 2002, la défense a présenté deux déclarations sous serment contredisant le témoignage de Judy Wicker, selon lequel Thomas Arthur était avec elle le matin du meurtre. Leurs auteurs, Alphonso High et Ray Melson, ont affirmé que Thomas Arthur leur avait rendu visite ce matin-là. L'accusation n'a pas contesté le fait que ces déclarations, si elles étaient exactes, situaient Thomas Arthur à environ une heure de voiture du domicile des Wicker au moment du meurtre. Le ministère public a cependant lui-même obtenu des déclarations sous serment de High et Melson, qui contredisaient leurs déclarations initiales. Les avocats de Thomas Arthur ont sérieusement mis en question les circonstances dans lesquelles ces témoins étaient revenus sur leurs déclarations originales et sollicité une audience visant à résoudre le litige sur les faits. Leur demande a été rejetée. En 2006, la cour fédérale d'appel du onzième circuit a estimé que le litige concernant les déclarations sous serment n'était pas un motif suffisant, aux termes du droit américain, pour convoquer une audience fédérale sur de nouveaux éléments appuyant la thèse de l'innocence.

Afin d'étayer sa demande de bénéficier d'une nouvelle audience consacrée à ses protestations d'innocence, Thomas Arthur cherche à obtenir la conduite de tests d'ADN, avec les moyens d'aujourd'hui, sur divers

éléments de preuve liés au crime dont il est accusé, en particulier les vêtements tachés de sang de Judy Wicker, les éléments liés au viol et les échantillons de cheveux. Selon les arguments avancés, ces analyses pourraient établir qu'une autre personne était présente sur le lieu du crime, discréditant du même coup le témoignage de Judy Wicker contre Thomas Arthur.

Le 5 novembre 2007, l'organisation Innocence Project, qui représente les détenus réclamant des tests d'ADN pour prouver leur innocence, a répondu au bureau du gouverneur de l'Alabama, qui avait sollicité son avis sur la manière de traiter les demandes de conduite de tests d'ADN par des personnes condamnées à mort. Dans sa lettre au directeur des politiques du gouverneur, Innocence Project a fourni les indications demandées et exhorté le gouverneur à permettre les tests d'ADN dans le cas de Thomas Arthur : « *Nous estimons que le cas d'Arthur entre tout à fait dans la catégorie des affaires où les tests d'ADN devraient être permis [...] En fait, ces tests pourraient prouver de manière irréfutable que M. Arthur n'est pas l'auteur de ce crime et permettre de retrouver le véritable tueur.* »

L'Alabama a reprogrammé l'exécution de Thomas Arthur en dépit du moratoire qui semble être appliqué *de facto* sur les exécutions aux États-Unis en attendant que la Cour suprême fédérale statue sur la question de la constitutionnalité du recours à l'injection létale en tant que méthode d'exécution (voir à ce sujet le document *Pause for thought: Another lethal injection halted by US Supreme Court*, <http://web.amnesty.org/library/Index/ENGAMR511612007>). En principe, la cour d'appel du onzième circuit ou la Cour suprême fédérale devraient prononcer un sursis en raison de la remise en question de la constitutionnalité des injections létales, mais rien ne permet d'en être absolument certain à ce stade.

AUTRES ACTIONS RECOMMANDÉES Veuillez faire parvenir le plus vite possible des appels aux destinataires mentionnés ci-après. Vous les rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots et en vous inspirant des recommandations suivantes :

- expliquez que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime qui a coûté la vie à Troy Wicker ;
- faites observer que Thomas Arthur a été déclaré coupable sur la base de preuves indirectes, à la suite des déclarations de Judy Wicker, qui s'est rendue coupable de parjure et a fait un témoignage susceptible de l'aider à obtenir sa libération conditionnelle ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que Thomas Arthur n'ait pas été entendu par la justice sur certains éléments tendant à prouver son innocence, et que l'État de l'Alabama s'oppose à ce que des analyses d'ADN soient conduites, avec les moyens d'aujourd'hui, sur certains éléments de preuve recueillis sur le lieu du crime ;
- appelez le gouverneur à autoriser ces tests, à la lumière du nombre d'erreurs qui ont été mises au jour à travers le pays dans des cas de condamnations à mort, notamment grâce aux tests d'ADN ;
- déclarez-vous préoccupé par le fait que l'État de l'Alabama a fixé une nouvelle date d'exécution en dépit de l'adoption, partout aux États-Unis, de décisions visant à empêcher toute exécution le temps que la Cour suprême fédérale examine la question de la constitutionnalité des injections létales ;
- dites-vous opposé à l'exécution de Thomas Arthur et soulignez, par comparaison, que Judy Wicker a purgé dix ans de prison après avoir été déclarée coupable du meurtre, et que deux autres personnes impliquées dans le crime n'ont manifestement jamais fait l'objet d'investigations.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de l'Alabama :

Governor Bob Riley, State Capitol, 600 Dexter Avenue, Montgomery, AL 36130, États-Unis

Fax : +1 334 353 0004

Courriers électroniques via le site du gouverneur :

http://www.alabamainteractive.org/alabamainteractive_shell/Welcome.do?url=http://governor.alabama.gov

Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

COPIES représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.